



## Accident centre de loisirs

Par **yeta08**, le **29/07/2009** à **17:01**

Bonjour, mon fils a fait une chute de vélo lors d'une activité sportive menée par le centre de loisirs de la commune où nous habitons. Cette chute s'est soldée par une entorse du genou nécessitant 6 semaines d'arrêt d'activités sportives constaté par le médecin. Bien que cette chute ait eu lieu le matin, nous n'avons pas été prévenus et mon fils n'a pas été soigné avant le soir (je l'ai conduit moi-même aux urgences). Nous avons demandé des explications à la personne responsable du centre (rendez-vous et courrier remis en main propre) et la mairie nous a répondu qu'il n'y avait pas eu faute ni négligence, que l'absence de soins était du fait de notre fils (11ans) . Cette réponse ne me satisfait pas : l'activité a été stoppée parce que mon fils ne pouvait plus pédaler et il a été ramené au centre en voiture. Il y avait donc bien quelque chose. La personne responsable l'a interrogé puis, comme apparemment il n'y avait pas de douleurs (avec une entorse!!), a annoncé qu'elle le reverrait plus tard. Elle ne s'est pas inquiétée du reste de la journée, n'a pas non plus délégué la surveillance aux animateurs. Sa responsabilité me semble engagée dans la mesure où elle a fait le choix de ne pas nous prévenir ni de déclencher une prise en charge médicale . Que pouvez-vous me conseiller pour nous faire entendre par cette administration ?